

POWERNEXT SA

Société Anonyme au capital de 11 481 500 euros

Siège social : 5 boulevard Montmartre 75002 Paris.

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 MARS 2008**

-=-=-=-

L'an deux mil huit, le 28 mars à 15 heures, les Administrateurs de la Société Powernext SA se sont réunis en Conseil au siège social de la Société.

Sont présents et ont élargé la feuille de présence :

- Monsieur Pierre BORNARD, Président,
- ATEL, administrateur, représentée par Monsieur Pierre BORNARD,
- BNP PARIBAS, administrateur, représentée par Monsieur Christophe LHERMITTE,
- EDEV SA, administrateur, représentée par Monsieur Philippe HUET,
- ENDESA EUROPA, administrateur, représentée par Monsieur Antonio HAYA,
- ENEL TRADE SpA, administrateur, représenté par Monsieur Ingmar WILHELM,
- EURONEXT PARIS SA, administrateur, représentée par Monsieur Vincent REMAY,
- HGRT SAS, administrateur, représentée par Monsieur Frank VANDENBERGHE,
- TOTAL GAZ ELECTRICITE HOLDINGS FRANCE, administrateur, représentée par Monsieur Philippe CHAUVAIN,
- Monsieur Emanuele COLOMBO, administrateur,
- Monsieur Olivier LAVOINE, administrateur.

Les membres du Conseil d'administration suivants, excusés, avaient donné pouvoir :

- ELECTRABEL SA, administrateur, représentée par Monsieur Antonio HAYA,
- SOCIETE GENERALE ENERGIE, administrateur, représentée par Monsieur Philippe CHAUVAIN.

En présence de Messieurs Jean-François CONIL-LACOSTE, Directeur Général, Thierry MORELLO, Secrétaire du Conseil et Philippe REDAELLI, Directeur juridique et financier.

Quorum

Le Président constate que le quorum est atteint. Il fait énoncer les pouvoirs par le Secrétaire qui les vérifie.

  1 

Ordre du jour

Le Conseil délibérera sur les points suivants :

1. Approbation du procès verbal du Conseil du 26 février 2008 ;
2. Approbation du rapport du contrôle interne ;
3. Approbation des comptes annuels 2007 et convocation de l'Assemblée générale ;
4. Fixation des bonus au titre de l'année 2007 pour le Directeur général et le management ;
5. Approbation de l'avenant à la LOI avec Belpex relative au projet Beethoven ;
6. Questions diverses.

* *
*

En préambule sont abordées une série de changements dans la composition du conseil d'administration.

Le Président informe les administrateurs que la société Euronext Paris a cédé à la société HGRT un nombre d'actions représentant 29% du capital (hors actions détenues par le management). En conséquence de cette transaction, Euronext Paris ne détient plus que 5% du capital de Powernext (hors actions détenues par le management). Conformément au pacte d'actionnaires, les administrateurs personnes physiques désignés par Euronext Paris, Mme Marie-Claire PLAUD, MM. Roland BELLEGARDE, Georges FRANCOIS et Vincent REMAY, ont démissionné. Par ailleurs, Euronext Paris a notifié à la société le remplacement de son représentant au conseil d'administration : M. Amaury DAUGE est ainsi remplacé par M. Vincent REMAY. Le Président remercie les administrateurs démissionnaires pour le travail qu'ils ont accompli au sein du conseil et, pour Mme PLAUD au sein du comité d'audit. Les administrateurs prennent acte de ces changements.

Le Président informe également les administrateurs de la demande de la société HGRT de proposer la cooptation en tant qu'administrateurs de MM. Olivier LAVOINE, Emanuele COLOMBO et Jan GESQUIERE, M. Olivier LAVOINE démissionnant en conséquence de ses fonctions de censeur.

Résolution n°1				
Le Conseil approuve la cooptation de MM. Olivier LAVOINE, Jan GESQUIERE et Emanuele COLOMBO en tant qu'administrateurs.				
Absents au moment du vote :		Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
		Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée	

1. Approbation de procès verbal du précédent Conseil

Des administrateurs font part de quelques remarques qui seront prises en compte dans le procès verbal.

Résolution n°2				
Le Conseil approuve le procès verbal du conseil d'administration du 26 février 2008.				
Absents au moment du vote :		Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
		Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée	

2. Approbation rapport sur le contrôle interne

Le rapport annuel du contrôle interne a été présenté synthétiquement :

- Le profil de risque de la société est resté globalement stable en 2007 par rapport à 2006 avec une légère amélioration sur les axes relatifs aux dysfonctionnements externes, aux SI Internes et aux projets et une dégradation sur les axes juridique et acceptation du marché ;
- Le rapport décrit l'activité du contrôle interne en 2007 et l'état du dispositif de contrôle interne, les modalités de maîtrise et de surveillance des risques, la structure du dispositif de contrôle interne et de contrôle de la conformité, l'organisation du contrôle interne de l'activité externalisée et les mesures prises pour assurer la continuité de l'activité.
- Le rapport contient le plan formel d'audit à trois ans de l'entreprise.

Le Président indique que le Comité d'audit a examiné le document et que les commentaires dont il a fait part au responsable du contrôle interne ont été pris en compte dans la version présentée au Conseil d'administration. Il demande aux administrateurs s'ils ont des questions ou des commentaires. Après un bref échange de vues, il demande au Conseil d'approuver le rapport qui sera transmis à la Commission bancaire.

Le Président ainsi qu'un autre administrateur soulignent également la qualité du document et sa constante amélioration, versions après versions.

Résolution n°3				
Le Conseil approuve le rapport du contrôle interne 2007 tel qu'il lui a été présenté.				
Absents au moment du vote :		Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
		Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée	

3. Approbation des comptes annuels 2007 et convocation de l'Assemblée générale

Le Directeur juridique et financier indique que les comptes présentés dans le cadre de l'arrêté annuel n'ont pas varié par rapport aux comptes préliminaires déjà présentés au conseil. Il rappelle que la production de l'exercice 2007 s'élève à 14 344 033 €, l'EBE à 3 292 745 € et le résultat à 12 744 885 €, en ce inclus le résultat exceptionnel lié à la cession de l'activité carbone.

Les comptes ont été approuvés par le comité d'audit. Le commissaire aux comptes indique qu'il n'a aucune remarque particulière à transmettre sur les comptes.

Les comptes de l'entreprise permettent pour la première fois de distribuer un dividende aux actionnaires. Le net distribuable s'élève à 12 964 223 € composé du résultat de l'année moins l'impôt sur les sociétés et l'affectation à la réserve légale plus le report à nouveau positif. A cet égard, le Directeur général préconise que soit distribué l'intégralité du net disponible. L'entreprise dispose en effet d'une trésorerie suffisante pour faire face à son exploitation et aux projets connus à ce jour. Si une éventuelle opportunité d'acquisition nécessite un financement par les capitaux propres, une augmentation de capital sera proposée en ce sens en temps voulu. Le Commissaire aux comptes fait observer qu'il est prudent de ne pas distribuer la totalité des dividendes et de conserver une réserve technique. Les administrateurs s'accordent donc sur l'affectation du résultat suivante : 5 % au titre de la réserve légale (637 244.15 €), 12 500 000 € à titre de dividendes aux actionnaires, le solde étant affecté au report à nouveau à hauteur de 464 223 €.

Le rapport de gestion et les projets de résolution seront modifiés pour tenir compte de la cooptation de MM. LAVOINE, COLOMBO et GESQUIERE. Par ailleurs, la façon de présenter le résultat exceptionnel dans le rapport de gestion sera légèrement modifiée.

Résolution n°4

Le conseil approuve l'ensemble des documents soumis à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 16 mai 2008 ainsi que la convocation de celle-ci, en ce inclus les modifications mentionnées en séance.

L'affectation du résultat est la suivante :

- **637 244.15 € au titre de la réserve légale ;**
- **12 500 000 € à titre de dividendes aux actionnaires ;**
- **464 223 € au titre du report à nouveau.**

Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée

4. Fixation des bonus au titre de l'année 2007 pour le Directeur général et le management

Le Comité des Rémunérations (MM. Hamamdjian, Lavoine, Wilhelm) fait part au Conseil de ses propositions quant à l'attribution des bonus à l'équipe dirigeante de Powernext au titre de 2007, ainsi qu'aux bases fixées pour l'année 2008. Pour 2007, le Comité constate que les critères définis ex ante ont été satisfaits avec une surperformance globale conduisant à retenir un taux de 106 % des montants prévus (172 000 € pour l'ensemble de l'équipe dont 80 000 € pour le Directeur Général).

Suite à une discussion au sein de Conseil, celui-ci adopte la résolution suivante.

Résolution n°5				
Au titre de 2007, le Conseil d'Administration de Powernext, sur proposition du Comité des Rémunérations, accorde à l'ensemble de l'équipe de direction de la Société un bonus de 182 300 € lié à la performance constatée (dont 84 800 € pour le Directeur général) soit 106% de l'objectif. Le Conseil d'Administration de Powernext a donné son accord pour le maintien de la rémunération fixe du Directeur Général et pour le renouvellement d'attribution d'un bonus (variable) au titre de 2008, versé en 2009 à l'équipe de Direction de Powernext, soit 200 000 € (dont 80 000 € pour le Directeur général) sur la base d'une performance à 100% dans l'atteinte des objectifs fixés au management. Le taux maximum pourra atteindre 125 %.				
Absents au moment du vote :		Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
		Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :		Adoptée

Les objectifs pour 2008 sont également adoptés dans leurs grandes lignes, et correspondent à la répartition suivante du montant global du bonus :

- 20 % liés au chiffre d'affaires,
- 20 % à l'EBITDA,
- 40 % liés au bon accomplissement de quatre projets essentiels pour la Société (à hauteur de 10 % pour chacun d'eux) : Beethoven, couplage de marché CWE, démarrage du marché gaz, mise en place des recommandations de la Commission Bancaire.
- 20 % liés à la continuité et à la performance de l'exploitation.

Le Comité des Rémunérations précisera les seuils quantitatifs dès qu'il disposera de tous les éléments de référence (notamment budgétaires).

5. Approbation de l'avenant à la LOI avec Belpex relative au projet Beethoven :

Compte tenu du fait que le contrat de coopération Beethoven a été signé avec EEX le 6 mars 2008, il est nécessaire de repousser le délai de négociation avec Belpex fixé dans la lettre d'intention signée le 30 octobre 2007 au 31 mars 2007. Il est proposé de repousser ce délai au 31 juillet 2008 et une lettre modifiant la lettre d'intention est soumise à l'approbation du conseil en ce sens.

Résolution n°6				
Le conseil approuve la modification apportée à la lettre d'intention signée avec Belpex et EEX le 30 octobre 2007.				
Absents au moment du vote :		Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
		Unanimité		
Majorité requise	2/3	La résolution est :		Adoptée

7. Questions diverses.

Le directeur général informe les administrateurs des derniers développements du projet gaz qui sont positifs : le dossier sera en effet instruit très prochainement par le comité exécutif de Gaz de France et en conseil d'administration de GRTgaz. Deux alertes sont toutefois à signaler sur le projet. GRTgaz lie son implication aux discussions autour du pacte d'actionnaires de Powernext lesquelles commandent donc l'avancée du projet. Par ailleurs, le projet ayant pris du retard du fait du lien avec la question de la gouvernance, voit ses chances de succès diminuer. Des initiatives concurrentes telles que le projet de Spectron commencent à voir le jour et le marché s'installe dans des habitudes qui n'incluent pas la bourse. Il conviendra pour parer ce risque de lancer le projet rapidement et vigoureusement. Enfin, le directeur général souligne l'importance que le marché bénéficie de teneurs de marché nombreux, actifs et impliqués. Il invite à cet égard les actionnaires présents intéressés à se manifester.

Enfin, en ce qui concerne les options de souscription d'actions, le directeur général indique que des détenteurs d'options pourraient vouloir donner les actions avant leur cession par les donataires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 16h30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et par un administrateur.

* *
*



